GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES
DIRECTION GÉNÉRALE DES FORÊTS
DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT
SERVICE DE L'INVENTAIRE FORESTIER

CARTE FORESTIÈRE

ÉCHELLE 1:20 000

Kilomètre 0 0,5 1,0 1,5 2,0 2,5 3,0 Kilomètres

V

Cette carte provient d'un agrandissement du 1:50 000 du Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, Ottawa.

Cette carte résulte de la compilation sur une base cartographique de l'information cadastrale disponible et n'a pas de caractère légal.

Réseau routier primaire
— — secondaire
— — tertiaire
Voie ferrée
Voie ferrée abandonnée
Repère horizontal
Église. École. Poste
Zone urbaine ; bâtiments
Cimetière
Ligne de transport d'énergie
— — (emprise)
Ligne téléphonique
Lac, étang
Ruisseau intermittent
Barrage, chute, rapides
Ligne de faîte ; bassin primaire
— — ; bassin secondaire
— — ; bassin tertiaire
Limite de tenure
— de division de recensement
— de municipalité
— de canton, de seigneurie
— de parcelle
Ligne de rang, de lots
Contour des peuplements
Contour des interventions

LÉGENDE DE LA COMPTABILITÉ FORESTIÈRE

Coupe par trouées
Coupe progressive de la régénération
Coupe avec réserves de semenciers
Coupe progressive d'ensemencement
Coupe par bandes
Coupe à données limite et dégagement des tiges d'avenir
Coupe de jardinage
Brûlage partiel (brûlé au à plat)
Plantation à racines nues
Plantation de boutures
Plantation de boutures
Ensemencement
Source commerciale
Récolte dans les tiges boisées (abattage total)

N.B. Ces interventions ou perturbations et leur origine de la légende forestière.

LÉGENDE FORESTIÈRE

TYPE DE COUVERT

RÉSINEUX (groupements et sous-groupements)

Bouleau
— à sapin et/ou épinette blanche
— à épinette noire et/ou épinette rouge
— à pin blanc et/ou pin rouge
— à pin rouge
— à pin gris
— à thuya (cèdre)
— à peuplier
— à mélèze
— (plantation)
Pessière
— (épinette noire et/ou épinette rouge occupant plus de 75% de la portée feuillus)
— à mélèze
— à peuplier
— à pin blanc et/ou pin rouge
— à pin gris
— à sapin et/ou épinette
— (plantation épinette blanche)
— (plantation épinette de Norvège)
— (plantation épinette noire)
— (plantation épinette rouge)
Sapinière
— à sapin et/ou épinette blanche occupant plus de 75% de la portée résineuse
— — sur station humide
— à épinette noire et/ou épinette rouge
— à pin blanc et/ou pin rouge
— à pin rouge
— à pin gris
— à mélèze
— (plantation de sapin baumier)
Pinède à pin blanc
— — avec pin rouge
— — et/ou mélèze (le pin occupant plus de 75% de la portée résineuse)
— — avec thuya (cèdre)
— — avec épinette noire et/ou épinette rouge
— — avec mélèze
— — avec pin gris
— — avec peuplier
— — avec sapin et/ou épinette blanche
— — (plantation)
Pinède à pin rouge
— — (le pin rouge occupe plus de 75% de la portée résineuse)
— — avec épinette noire et/ou épinette rouge
— — avec épinette noire et/ou épinette rouge
— — avec mélèze
— — avec pin blanc et/ou pin rouge
— — avec peuplier
— — avec sapin et/ou épinette blanche
— — (plantation)
Pinède à pin gris
— — (le pin gris occupe plus de 75% de la portée résineuse)
— — avec thuya (cèdre)
— — avec épinette noire et/ou épinette rouge
— — avec mélèze
— — avec pin rouge
— — avec pin blanc et/ou pin rouge
— — avec peuplier
— — avec sapin et/ou épinette blanche
— — (plantation)
— — Plantation de pin sylvestre
Cédrière
— — (le thuya occupe plus de 75% de la portée résineuse)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à mélèze
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin rouge
— — à pin gris
— — à peuplier
— — à sapin et/ou épinette blanche
— — (plantation)
Pruchière
— — (la pruche occupe plus de 75% de la portée résineuse)
— — à thuya (cèdre)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à mélèze
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin rouge
— — à pin gris
— — à peuplier
— — à sapin et/ou épinette blanche
— — (plantation de thuya)
Mélèzin
— (le mélèze occupe plus de 75% de la portée résineuse)
— à épinette noire
— à épinette noire et/ou épinette rouge
— à pin blanc et/ou rouge
— à pin rouge
— à pin gris
— à sapin et/ou épinette blanche
— (plantation de mélèze européen)
— (plantation de mélèze du Japon)
— (plantation de mélèze hybride)

TYPE DE COUVERT

MÉLANGÉS (groupements et sous-groupements)

Feuillus d'essences résinifères avec pin gris
— — — avec pin blanc
— — — avec pin rouge
— — — avec pin gris
— — — avec sapin
— — — avec épinette noire ou rouge
Bouleau à bouleau blanc avec sapin
— — — avec épinette noire ou rouge
— — — avec pin blanc
— — — avec pin blanc
— — — avec pin rouge
— — — avec pin gris
Bouleau à bouleau jaune avec pin blanc
Feuillus d'essences résinifères avec pin blanc
— — — avec pin rouge
Peuplerie avec sapin
— — avec épinette noire
— — avec pin blanc
— — avec pin rouge
— — avec épinette noire ou rouge
— — avec mélèze
Érablière rouge résineuse
Érablière résineuse
Mélangés à feuillus tolérants
— — sur station humide

FEUILLUS (groupements)

Feuillus
— d'essences résinifères
— d'essences tolérantes
— d'essences mixtes
— (plantation)
Bouleau à bouleau blanc et/ou bouleau gris
— à bouleau jaune
Peuplier
Érablière rouge
Érablière
— à bouleau blanc et/ou bouleau gris
— à bouleau jaune
— à peuplier
— à feuillus d'essences résinifères
— à feuillus d'essences tolérantes
Plantation d'érable à sucre
— — de chêne rouge
— — de peuplier
— — de peuplier hybride
— — de frêne d'amérique

TERRAIN FORESTIER IMPRODUCTIF

Dénudé et semi-dénudé sec
Dénudé et semi-dénudé humide
Jumeau

TERRAIN NON FORESTIER

Eau (rivières et lacs)
Ligne de transport d'énergie (emprise)
Terrain agricole
Emplacement urbain, camping, villégiature, centre de ski, terrain de golf, etc.

PERTURBATION

Coupe partielle
Coupe partielle en damier
Coupe partielle sur bande
Coupe partielle plus épidémie légère
Chablis partiel
Épidémie légère
Brûlis partiel

DÉFOLIATION

Pour les tiges de sapin et épinette blanche vivantes: 10-50 % — 50-99 %

ORIGINE

Coupe totale
Brûlis
Chablis total
Épidémie sévère
Friche
Plantation

CLASSES D'ÂGE

FORÊT ÉQUIENNE

CLASSES	TIGES DE/	CLASSES
0 (tiges)	0-30 ans	
30 +	31-50 ans	
50 +	51-60 ans	
70 +	61-80 ans	
80 +	81-100 ans	
100 +	101-120 ans	
120 +	121 et plus	

FORÊT ÉTAGÉE

CLASSES	CLASSES
70-30 (tiges)	30-70 (tiges)
90-30 +	30-90 +
90-50 +	50-90 +
90-50 +	50-90 +
90-70 +	70-90 +
90-70 +	70-90 +

FORÊT INÉQUIENNE

Jeune inéquienne: Groupe 1 dominance de haut indifférente, majorité des tiges entre 0 et 30 ans. Autres peuplements, majorité des tiges entre 0 et 60 ans.
Vieux inéquienne: Groupe 1 dominance de haut indifférente, majorité des tiges entre 30 et 60 ans. Autres peuplements, majorité des tiges est plus de 60 ans.

CLASSES DE PENTE

CLASSES	% DE PENTE	SYMBOLES CARTO.
Légère	0 à 30%	ovoïdes
Modérée	31 à 55%	7
Forte	56 à 90%	8
Abrupte	91% et plus	9
Superficie minimale des parcelles: 0,5 ha		

N.B.: Les classes de pente sont indiquées dans les forêts publiques seulement.

EXEMPLES D'IDENTIFICATIONS FORESTIÈRES

S 0 E 3 C 3 S 0 T 0 C 1 — classe de densité, classe d'âge, espèce dominante, classe de hauteur, classe de pente, classe de perturbation, classe d'origine, groupe d'essences, groupe d'essences

R C 3 E 6 D 2 — classe de perte, classe d'âge, espèce d'origine, classe de hauteur, classe de densité, type de couvert

GRILLE DÉNSITÉ-HAUTEUR

DENSITÉ / HAUTEUR		1 (0-9m)	2 (10m)	3 (20m)	4 (30m)	5 (40m)	6 (+40m)
A	80%	A1	A2	A3	A4	A5	A6
B	60%	B1	B2	B3	B4	B5	B6
C	40%	C1	C2	C3	C4	C5	C6
D	25%	D1	D2	D3	D4	D5	D6

CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR: BUR. D'ING. FOR.: MARCEL SIROIS (GC 87) — SIGNATURE:

CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR: BUR. D'ING. FOR.: WALSH, FORTIN & ASS. (GC 84) — SIGNATURE:

COMPOSANTES TERRITORIALES

Région administrative: 8
Unité de gestion: 87
Unité d'aménagement: 2
Unité de sondage: 1
Mode de tenure ou de gestion: 1
Bloc d'aménagement: 09
Concessionnaire ou autres: 04
Bassin hydrographique: 01
Bassin primaire: 4
Bassin secondaire: 0
Unité de gestion privée:
Municipalité: 84
Division de recensement: 9
Municipalité: 0
Cadastre: 0
Parcelle: 4858
Région écologique: 12b
Municipalité régionale de comté: M.R.C. 830 LA VALLÉE DE L'OR

*: Signifie que la composante est donnée en exemple, qu'elle n'est pas unique, et qu'une consultation de la carte est nécessaire pour les identifier et les localiser.

Compt. for.: 9651 - 5085 - 537 - 6002 - 6501 - 7506
À jour: Avril 1996

Carte forestière: Photographie aérienne: 1985-86; Année de publication: 1986-87; Année de révision:

Divisions territoriales en date du: 1/9/85
Déclinaison magnétique: 15° ouest
Équidistance des courbes: 50 pieds ou 15,2 mètres

TABLEAU D'ASSEMBLAGE

32-C-15 (S.E., S.O., N.E., N.O.)	32-C-16 (S.E., S.O., N.E., N.O.)	32-B-13 (S.E., S.O., N.E., N.O.)
32-C-10 (S.E., S.O., N.E., N.O.)	32-C-9 (S.E., S.O., N.E., N.O.)	32-B-12 (S.E., S.O., N.E., N.O.)
32-C-7 (S.E., S.O., N.E., N.O.)	32-C-8 (S.E., S.O., N.E., N.O.)	32-B-5 (S.E., S.O., N.E., N.O.)

32 C/9 N.O.